

Politiques de migration et d'asile toujours plus sélectives : De bonne ou de mauvaise foi ?

Par Mathieu Bietlot*

La précarité des sans-papiers et l'arbitraire des centres fermés représentent probablement les plus criants des nombreux problèmes posés par les politiques actuelles de migration et d'asile. Des observateurs soulignent depuis des années, voire des décennies, combien ces politiques sont coûteuses, irréalistes, inefficaces et néfastes. Elles ne semblent ni en phase avec le mouvement actuel du monde, ni en accord avec les fondements de nos démocraties.

Pourtant, ces politiques se maintiennent et se renforcent. Au fil des législations, elles ne font que réaffirmer leur optique répressive et sélective. Il semble impensable de les réformer en profondeur. Cette inertie s'explique par une multitude complexe de facteurs dont certains dépassent la marge de manœuvre de nos gouvernements. Mais là où ils ont leur mot à dire, on ne peut que déplorer la monotonie de leur propos. Nous ne trouvons qu'une série d'idées reçues, sempiternellement ressassées. Ces idées passant pour évidentes et intangibles, elles constituent quasiment des dogmes et forment un système de croyance collective qui cadenas et paralyse le débat politique et médiatique en la matière. Le plus notoire de ces préceptes reste le fameux « on ne peut pas accueillir toute la misère du monde ».

Dans un ouvrage à paraître, je m'applique à déconstruire une bonne part de ces dogmes¹. Ici, je me concentrerai uniquement sur l'un d'entre eux qui peut, à première vue, paraître légitime et paré de bonnes intentions² : il importerait de distinguer les

« vrais réfugiés » de ceux qui abusent de l'asile (qu'on nomme à tort « réfugiés économiques ») afin de mieux protéger les premiers.

Cette idée découle d'un présupposé lui-même peu fondé : il y aurait de plus en plus d'étrangers qui viennent frapper à nos portes. Depuis les années 1980, quasiment toutes les réformes de la loi sur les étrangers se focalisent sur la procédure d'asile et sont introduites par un exposé du Ministre qui souligne, chiffres à l'appui, la nécessité de prendre des mesures efficaces pour faire face à l'afflux incessant de demandeurs d'asile dont, au surplus, une majorité n'est pas reconnue comme réfugié. Il s'avère alors prioritaire d'« *opérer un tri parmi les demandes afin d'éliminer dès l'origine les cas d'abus flagrants* »³. Cette distinction manichéenne entre les « bons » et les « mauvais », entre migrants de bonne et de mauvaise foi, soutient une large part des argumentations politiques.

Avant d'en venir aux fondements scabreux de cet impératif, soulignons d'abord ses conséquences pratiques. Le « triage des demandes » se veut méticuleux, il ne peut laisser passer aucun intrus mais il doit aussi être rapide pour ne pas donner aux migrants non éligibles le temps de s'installer, de se « faire des illusions » ou de disparaître hors des mailles du filet. Des nouvelles procédures, techniques managériales, outils technologiques et pratiques de privatisations ont été progressivement mobilisés pour effectuer ce travail de repérage et de filtrage toujours plus en amont. Citons quelques

exemples de cette « politique proactive » : la phase de recevabilité et le concept de « demande manifestement non fondée », les listes de « pays sûrs » (notamment établie par calcul de probabilités), la sous-traitance aux compagnies aériennes (via des sanctions ou des protocoles d'accord), les banques de données internationales (SIS, Eurodac,...), la politique des visas, les fonctionnaires à l'immigration dans les pays d'origine, la formation d'agents congolais par la Belgique, l'externalisation de l'asile qui consiste à confier le traitement des demandes aux pays limitrophes de l'Europe ou de transit des migrants...

De manière générale, ces outils de « gestion » procèdent d'un esprit entrepreneurial qui laisse peu de place à l'humain. La sous-traitance, quant à elle, pose de graves problèmes éthiques et politiques en ce qu'elle transfère des missions publiques à des compagnies privées ou des Etats peu soucieux des droits de l'Homme, sans scrupules en matière de dignité humaine et ne jouissant pas des ressources économiques de l'Occident pour l'accueil des déshérités (la Lybie ou le Maroc par exemple). Ce sont ainsi les garanties propres à l'Etat de droit qui se voient sapées par la bande.

L'idée même de sélection entre supposés réfugiés politiques et économiques ne tient guère la route. Il nous faut d'emblée rectifier le poncif trop courant du « réfugié politique » : la politique n'est qu'un des cinq motifs de persécution repris par la Convention de Genève. Elle prévoit également l'asile pour des raisons d'appartenance religieuse, ethnique, nationale ou sociale.

Ensuite, dans la complexité du monde d'aujourd'hui, à la fois globalisé et fragmenté selon de nombreuses lignes de fractures, les distinctions convoitées deviennent de moins en moins opérantes. Les migrations résultent d'un ensemble de facteurs multiples, sans cesse plus variés et variables d'un moment à l'autre, où le politique est difficilement démêlable de l'économique, du social et de l'écologique au sens large. Précarité économique, dictature, corruption, violences civiles, oppression religieuse, sécheresse, insuffisance sanitaire se combinent en plus d'un endroit de la planète. Il en résulte une absence de liberté, de sûreté, de bien-être et de perspectives qui sont autant de bonnes raisons d'aller demander refuge ailleurs.

L'opposition et la disqualification qu'elle entraîne des « réfugiés économiques », pèchent en outre par réductionnisme matérialiste : excepté pour les « vrais réfugiés », seules des raisons économiques

détermineraient les migrations. Or la décision de quitter sa terre natale, de tout abandonner, pour aller jouer sa vie ailleurs n'est pas anodine. Soit elle est précipitée par une situation de crise et de guerre soudaine qui oblige à fuir ; soit elle relève d'un choix longuement et difficilement mûri qui s'inscrit dans des circuits et traditions préexistantes⁴. Seule une minorité – et non « toute la misère du monde » – dispose de la détermination et du capital, tant économique que culturel et relationnel, pour entreprendre une telle aventure périlleuse. Dans certaines parties du monde, pourtant ravagées par la pauvreté, l'attachement local ou le manque d'ouverture ne génère pas la moindre émigration.

Distinction et sélection s'accompagnent d'un esprit de suspicion omniprésent en matière d'immigration. Dès lors qu'une discrimination intenable est revendiquée elle tend à jeter le soupçon sur tous les demandeurs d'asile et, par contamination, sur tous les étrangers. Quelle que soit la requête qu'il introduise, les motivations du migrant sont toujours a priori considérées comme malhonnêtes. Outre les étrangers qui instrumentalisent la procédure d'asile pour contourner l'arrêt de l'immigration de travail, il y a les faux touristes jugés tels s'ils n'ont ni guide touristique ni appareil photos dans leurs valises, les pseudo-étudiants qui brossent les cours, les mariages – et plus récemment les paternités ! – de complaisance...

Derrière tous ces suspects, se cache toujours potentiellement un terroriste. La politique paranoïaque – avec ses reniements des libertés publiques, ses intrusions dans la vie privée et sa suspension de l'Etat de droit – qu'a précipitée l'écroulement des tours de New York n'est plus à démontrer. Les migrants sont les premiers à en faire les frais.

Outre la psychose sécuritaire, la hantise de la fraude semble obnubiler nos gouvernements. Une obsession à géométrie variable qui se focalise sur le bas de l'échelle sociale : étrangers, allocataires sociaux... Peu importe que la majorité des personnes soient honnêtes et que les dispositifs répondent à l'utilité publique, dès qu'il y a connaissance d'un cas d'abus ou risque de fraude, des appareils de contrôle démesurés sont déployés jusqu'à remettre en cause la visée première de la politique publique. Loin de nous l'idée de légitimer ou banaliser les pratiques illégales et inciviques... quoique lorsque la loi contredit les principes démocratiques, il devient légitime de l'enfreindre : les sans-papiers incarneraient en quelque sorte les nouvelles Antigone de la désobéissance civile.

Toujours est-il que l'obsession du gouvernement et de l'administration est disproportionnée, déplacée et illusoire (la « fraude zéro » est un fantasme du même acabit que « l'immigration zéro »).

Pourtant ce régime de suspicion, sélection, restriction et répression se prétend philanthropique : c'est non seulement pour notre bien mais pour celui des migrants qu'il s'impose. Les multiples réformes de la procédure d'asile sont destinées à mieux protéger les réfugiés. Ses responsables se préoccupent de trier efficacement les demandes et d'éliminer rapidement les « abuseurs » afin de réserver les moyens disponibles au traitement des candidats « légitimes » : statuer rapidement sur leur cas et leur offrir un accueil digne de ce nom. Quant aux migrants non autorisés, c'est également dans leur intérêt qu'ils doivent être aiguillés vers le retour et enfermés le plus vite possible, sans quoi ils prendraient des habitudes en Belgique, se feraient des illusions et leur rapatriement n'en serait que plus douloureux.

Tous les dispositifs de contrôle et de répression de l'immigration illégale visent à lutter contre les passeurs, les réseaux mafieux et la traite des êtres humains (prostitution). Ils remplissent par là un « devoir humanitaire » censément soucieux du sort de leurs victimes. En renvoyant celles-ci chez elles, on leur rend service puisqu'on les protège ou les épargne d'une exploitation infâme. C'est dans cet esprit que le Ministre Dewael obligea les fonctionnaires communaux et incita les citoyens à la délation des « illégaux ». La dénonciation, relevant de « l'intérêt même de l'étranger », fait preuve, à ses yeux, de civisme. Dans le même ordre d'idées, une politique de régularisation serait inhumaine en ce qu'elle ferait aussi le jeu des mafia. Le passeur fait figure de « méchant idéal » contre lequel tout le monde – la droite, la gauche, les écologistes, les associations, les instances internationales, les médias – s'accorde⁵. Le consensus autour de l'ennemi commun a toujours été un outil imparable de légitimation. Quelques faits divers sordides surmédiatisés ne manquent pas d'entretenir cette figure de répulsion et donc le consentement aux mesures répressives.

Qu'il y ait trafic mafieux ou non, c'est encore pour le bien-être et le droit à la vie ou la sûreté des migrants que se développent depuis peu les nombreux dispositifs proactifs de lutte contre « l'émigration clandestine ». Avant de sévir contre l'immigration clandestine, on essaie désormais de prévenir – en réalité de réprimer tout autant – les départs dans les pays d'origine. Et ce, à dessein d'éviter aux migrants

les péripéties et périls de leur périple. La bienveillance occidentale les préserve ainsi des risques mortels que charrie la traversée du désert ou de la mer. Ces pratiques contraires à la souveraineté étatique (puisque nos Etats mènent leur politique dans les pays du Sud) et à l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (« Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien ») ne semblent choquer personne.

Outre les principes fondamentaux, un réel pragmatisme ne paraît pas inspirer ces politiques puisqu'elles se révèlent totalement inefficaces. Sans détailler ici, nous rappellerons, en recourant au jargon économique qu'affectionnent nos décideurs, que les migrations se caractérisent par une faible « élasticité », c'est-à-dire que la demande est peu sensible aux variations de l'offre. Dans un sens comme dans l'autre : on ne réussira pas à réduire à zéro les nouvelles arrivées tout comme elles n'augmenteront pas beaucoup en cas de politique plus ouverte.

Inefficace, cette sévérité sélective s'avère même contre-productive. La majoration des conditions d'accès, le renforcement des restrictions et le perfectionnement des outils de contrôle génèrent des effets pervers qui vont jusqu'à inverser la sélection. De fait, les réseaux lucratifs et mal intentionnés s'organisent toujours mieux pour contourner les obstacles croissants mis sur la route des migrants (qu'il s'agisse de barrières matérielles ou de procédures plus pointilleuses tels que l'interrogatoire kafkaïen qui préside à l'octroi de l'asile : un commerce des bonnes réponses fructifie dans les sphères mafieuses). Nous assistons à une véritable surenchère : l'augmentation des moyens de contrôles (humains et technologiques) suppose des moyens accrus pour les contourner – le trafic se professionnalise et devient de plus en plus cher – qui entraînent une amplification et une intensification du contrôle... Peu importe l'inefficacité et la perversité du système mis en place, l'épouvantail des passeurs et des trafics criminels – à l'instar de l'extrême droite – reste sans cesse brandi pour le légitimer et occulter, par la même occasion, d'autres questions plus fondamentales. Toute la fermeté déployée pour leur couper l'herbe sous les pieds fait leur jeu au lieu de les combattre.

Une autre résultante en est la pénalisation des réfugiés les plus fragiles. La politique de dissuasion dégrade l'image hospitalière de la Belgique et décourage davantage ceux-ci que les filières ou les aventuriers. Le migrant totalement démuné, qui fuit dans la précipitation une situation de crise ou de persécution, ne dispose pas des moyens requis pour

surmonter la kyrielle de barrages érigés sur le parcours de son exil. Lors de l'audition au CGRA, sa « bonne foi » l'amène à être moins précis que ceux qui ont préparé l'entretien en connaissance des trucs et astuces requis pour paraître « crédible ». Le gouvernement réalise de la sorte l'inverse des objectifs qu'il prétend atteindre.

La militarisation des frontières et la lutte proactive contre l'émigration n'empêchent nullement les traversées. Elles allongent, par contre, les itinéraires des migrants pour contourner des points de contrôle intensifs, élèvent les risques qu'ils encourent, modifient leurs trajectoires et les livrent à la merci des exploiters de tous bords. Les ravages de ces dispositions criminelles se chiffrent à 12000 morts entre 1998 et 2008. L'estimation se base sur les décès recensés par les médias, elle est donc inférieure à la réalité.

Nous pouvons alors nous interroger sur les motivations de nos décideurs à perpétuer un tel arsenal à ce point problématique. Intérêt bien calculé de certains responsables ? Enjeux politiques très éloignés du sort des migrants : se donner de la contenance dans un système représentatif en crise de légitimité ? Obsession sécuritaire ? Peur de l'extrême droite dont on reprend les propos pour la contrer ? Politique spectacle pour rassurer la population de ses angoisses existentielles ? Nécessité économique de la production postindustrielle qui requiert une armée de réserve de travailleurs non déclarés, précaires, flexibles et corvéables à merci ? Impuissance face aux conséquences indésirables d'une mondialisation que personne ne maîtrise ? Hégémonie d'une pensée unique ? Ignorance, manque de connaissance du phénomène migratoire ? Déficit de réflexion, d'imagination et de courage politique ? Bonne foi naïve, bonne conscience aveugle ou euphémisme du politiquement correct ? Cynisme, perversion ? A moins que la perversité de la sévérité ne relève d'un vieux relent de paternalisme judéo-chrétien : « qui aime bien châtie bien » !

Le système actuel de gestion des migrations rencontre, très probablement, une multitude d'intérêts convergents et résulte d'une confluence d'évolutions internationales, politiques, économiques, sociales, culturelles et policières⁶. Tout cela est bien complexe mais n'excuse pas totalement – loin s'en faut – l'inertie et le manque d'audace de nos représentants.

¹ Mathieu Bietlot, *L'horizon fermé. Migrations, démocratie et barbelés*, éd. Espace de Libertés (« Liberté j'écris ton nom »), à paraître en septembre 2009.

² Prétendue bienveillance qui fait, du reste, partie des pseudos arguments à remettre en question.

³ Loi Gol du 14 juillet 1987, Exposé des motifs, *Documents parlementaires*, Chambre, s.o. 1986-1987, projet de loi n°689/10, p. 5

⁴ Des études de plus en plus nombreuses soulignent ces traditions et circuits migratoires : seuls les habitants de telle région migrent vers telle région d'Europe, alors que la région voisine connaît la même situation politique et socioéconomique et pourrait donc susciter les mêmes départs.

⁵ Guiraudon Virginie, « Une lutte contre les « passeurs » qui se retourne contre les victimes », in Rodier Claire et Terray Emmanuel, *Immigration : fantasmes et réalités*, éd. La Découverte, Paris, 2008, p. 110

⁶ J'ai développé plus théoriquement cette hypothèse dans mon article « Le camp, révélateur d'une politique inquiétante de l'étranger », in *Cultures et Conflits*, n°57, printemps 2005, L'Harmattan, pp. 221-250 (disponible sur <http://www.conflits.org/index1763.html>). Il importe de préciser qu'il ne s'agit nullement d'une thèse intentionnelle. Ce n'est pas pour satisfaire ces intérêts que se déploie la gestion actuelle des migrations mais c'est parce que ceux-ci convergent objectivement – sans faire l'objet d'une concertation – que se maintient le statu quo, qu'il s'avère trop compliqué, ou trop coûteux, de changer de politique.

* L'auteur : Philosophe et politologue
Coordinateur sociopolitique à Bruxelles Laïque
Membre de l'équipe éditoriale de la revue *Cultures & Conflits*